

pourrions adopter un scénario comportant plutôt une diminution d'importance serait un vœu pieux. Nous en faisons tous de temps à autre, mais nous ne pouvons pas compter sur les vœux pieux pour faire avancer les choses. Je voudrais voir le Sénat faire davantage pour se réformer. Je ne veux faire aucune proposition controversée, parce que ce n'est pas mon genre. À mon avis, l'établissement du système de l'étude préliminaire est l'une des choses les plus intelligentes que le Sénat ait jamais faites. C'était une manière rationnelle de se rendre plus efficace.

Les deux Chambres et le système dans son ensemble auraient pu trouver au cours des années une façon d'alléger la tâche. Il est ridicule que, depuis des années, une grande quantité de projets de loi nous arrivent les tout derniers jours. On penserait que depuis un siècle et quart le Sénat aurait pu dire «Nous allons planifier cette année. Nous étudierons tous les projets de loi que vous nous enverrez.»

Arthur Meighen a dénoncé l'usage selon lequel on nous envoie à la dernière minute un grand nombre de projets de loi que nous sommes censés adopter sans amendement, sans poser de question et sans délai. Étant donné tous les hommes et femmes éminents qui ont siégé au Sénat, on pourrait se demander pourquoi ils n'ont pas fait preuve de plus de fermeté. Harold Laski a écrit une fois une remarque très acerbe au sujet du Sénat. Il a dit qu'il ne se respecte pas lui-même. Je me demande si quelquefois nous ne sommes pas trop prêts à occuper la deuxième place et à accepter un statut inférieur à celui que nous méritons. Je le croirai.

De nombreux sénateurs hésitent à s'affirmer. Certains s'excusent presque de ne pas avoir été élus. Quel est notre légalité? Quel est notre légitimité?

● (1730)

Mais, comme l'a déclaré le whip: la légitimité est donnée par la Constitution. Il a vraiment d'excellentes idées. Il a dit il y a quelques années—mais je ne l'ai pas entendu le dire récemment—que ce dont nous avons besoin ici, c'est de plus d'indépendance et de moins de votes partisans.

Le sénateur Petten: C'était il y a sept ans!

Le sénateur Macquarrie: Je trouvais qu'il avait raison alors et je le pense toujours, mais je me demande s'il estime toujours qu'il avait raison. Il n'en a pas parlé récemment.

Le sénateur Phillips: La situation a quelque peu changé.

Le sénateur Macquarrie: Je pensais que quelqu'un avait changé. Le fait est, quelque chose a changé—ça c'est vrai.

Le sénateur Frith souhaiterait un peu moins d'esprit partisan. Il l'a bien dit, je crois, au cours de son exposé. Quant à moi, j'ai toujours pensé qu'il était là au Sénat, cet esprit, comme qui dirait «à fleur de peau». Dans certains cas, il ne faut pas de grands efforts pour le voir se manifester; un rien y suffit. Certains d'entre nous sont des piliers d'objectivité et d'autres auraient vraiment besoin de se «fouetter le sang» pour le faire ressortir.

Voilà qui m'amène à un autre aspect. Il y a des gens qui disent: «C'est un fait que nous devrions avoir un Sénat élu: Il y règne en effet trop d'esprit partisan». Croient-ils vraiment qu'on pourrait atténuer cet esprit partisan simplement en assujettissant les candidats à des élections? Qui les proposerait? Évidemment un parti politique. L'étiquette du parti serait fixé plus fermement que jamais.

[Le sénateur Macquarrie.]

Nous allons bientôt accueillir un nouveau sénateur. Nous l'attendons depuis longtemps, surtout les gens de l'Alberta. Il faisait partie du Parti Réformiste. Le sénateur qu'il est appelé à remplacer était un libéral indépendant. C'est une excellente sorte et bien plus capable de faire preuve d'objectivité. Cependant, c'est un autre rêve.

Les propos que le sénateur Frith a tenus au sujet des biens m'ont fort intrigué, voire fasciné. Ainsi, les gens de biens qui possédaient 4 000 \$—bonté divine—à l'âge avancé de 30 ans passaient pour plus dignes de confiance que les sans-culottes de la Chambre basse.

Je viens d'une province qui a maintenu plus longtemps que dans toute autre région du Canada l'obligation d'avoir du bien comme condition au droit de vote. Celui qui disposait de biens d'une valeur de 325 \$ pouvait voter dans toutes les circonscriptions où se trouvaient ces biens. Il avait en sus l'avantage de pouvoir voter en milieu résidentiel. Quoiqu'il en soit, celui qui avait l'argent avait droit à un deuxième vote, sans se préoccuper de la condition de résidence.

Nous avions un système intéressant à l'île-du-Prince-Édouard. Nous avons réuni la chambre haute élue et la chambre basse et nous avons constitué une seule grande assemblée. Mais nous avons maintenu la condition de propriété. Nous hésitions à l'abandonner. Nous nous y sommes accrochés comme à la prohibition, c'est-à-dire plus longtemps que toute autre région du Canada. Nous passons pour avoir beaucoup de goût pour la politique et assez de goût pour l'alcool, mais l'un n'allait pas sans l'autre.

Il me semble que, à notre époque, cette merveilleuse année 1990, nous ne l'avons pas tout à fait perdu. Était-ce par instinct? Était-ce par peur? Était-ce une préférence de donner quelque chose de plus à l'homme dit «de substance», l'homme qui était important dans sa collectivité, ou selon l'expression de R.B. Bennett, l'homme qui avait acquis une compétence? R.B. Bennett n'a jamais dit qu'il gagnait de l'argent, mais plutôt qu'il avait acquis une compétence.

Je me demande si aujourd'hui le pouvoir de l'élite du monde des affaires n'est pas un facteur très important dans notre société. Je me demande si nous n'assistons pas tous à un déclin de la force relative des syndicats depuis 20 ans. Ce n'est pas le cas seulement en Grande-Bretagne, au Canada ou aux États-Unis. Je me souviens aussi de l'Américain, John L. Lewis, grand enthousiaste qui faisait peur aux législateurs de ce pays-là. Mais ce n'est plus le cas.

Je m'interroge parfois, un peu perplexe, sur le rôle des milieux financiers internationaux. Quelle est l'importance de ce qui se passe dans les bourses du monde?

Il est déjà arrivé au Canada qu'un certain incident prenne des proportions démesurées. Des observateurs disaient que certains réclamaient la démission du ministre. Mais le marché boursier était déjà nerveux. Si ce qui survient au Nikkei et au Hang Seng prend de l'importance au point que cela nous amène à adopter telle ou telle attitude en matière constitutionnelle et influence nos dirigeants ou notre moi collectif, c'est-à-dire si le pouvoir des chevaliers de l'économie commence à peser, nous ne sommes pas loin de la coutume d'autrefois qui consistait à donner un droit de vote supplémentaire à ceux qui avaient un surcroît de pouvoir financier.